

Frédéric LACAS
Maire

Sérignan, le 18 juin 2021

Objet : Bases fiscales

Réf : FL/CMR/2021-023

Dossier suivi par C. MOULIN-RENAULT - DGA

Madame, Monsieur,

Les services du Trésor Public procèdent actuellement à une analyse des bases fiscales foncières sur la commune de Sérignan. Il apparaît qu'environ 130 logements présenteraient des anomalies de calcul au niveau des piscines.

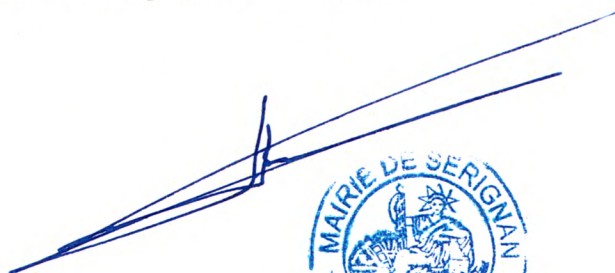
Il faut savoir qu'en cas de régularisation et de taxation d'office à l'initiative des services du Trésor Public, il peut être fait application d'une rétroactivité sur les quatre années précédentes, au titre du principe de prescription quadriennale.

Tel n'est pas le cas si la déclaration émane directement du propriétaire du bien ; les services fiscaux procédant alors à une mise à jour sur l'année en cours.

A toutes fins utiles, je vous joins le formulaire permettant de prendre l'initiative (les cadres 1 et 3 sont à compléter, dater et signer).

L'imprimé devra alors être transmis au Service des Impôts des Particuliers – 9 avenue de Pierre Verdier – CS 10564 - 34537 BEZIERS Cedex

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.





Commune de SÉRIGNAN

Fiche de signalement à destination de l'administration fiscale

Information sur le local :

Adresse du local : 9 IMP LES HAUTS DE SÉRIGNAN

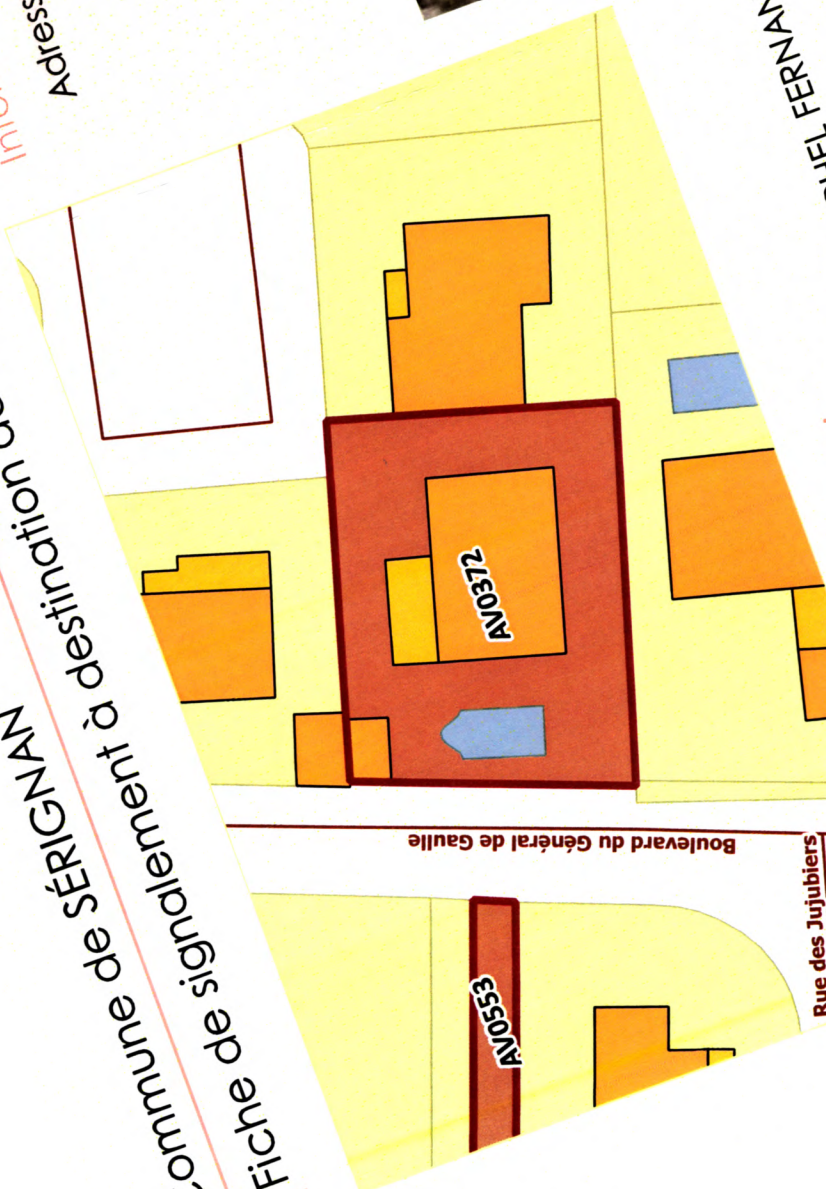
Invariant : 2030372

Parcelle : 2030372

Nature du local : 2030372

Commune de SÉRIGNAN

Fiche de signalement à destination de l'administration fiscale



Boulevard du Général de Gaulle

Rue des Jujubiers

Source : Données IGN 2019

Coordonnées du propriétaire :

Propriétaire : JACQUES BERNARD
Adresse du local : 9 IMP LES HAUTS DE SÉRIGNAN
Propriétaire : 34410 SÉRIGNAN

Propriétaire : 34410 SÉRIGNAN



Boulevard du Général de Gaulle

Source : Google Satellite Hybrid

IMPÔTS LOCAUX

CHANGEMENTS DE CONSISTANCE OU D'AFFECTATION DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Service destinataire

Service Impôts Particuliers
9 avenue Verdier
CS 10564
34537 BEZIERS Cedex

Cette DÉCLARATION

● concerne

(mettez une croix dans la case appropriée)

une PROPRIÉTÉ BÂTIE
(autre qu'un établissement industriel) ☒
un ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL ☐
une PROPRIÉTÉ NON BÂTIE ☐

● doit être remise, ou adressée sous pli affranchi, au bureau du cadastre du lieu de situation de la propriété dans les 90 jours de la réalisation du changement.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Section	Numéro du plan			
	Numéro	BT	PFC	Clé
Code				

1 BIEN AFFECTÉ PAR LE CHANGEMENT (Localisation, propriétaire, occupant)

DÉPARTEMENT : 34

COMMUNE : SERIGNAN

(et arrondissement, le cas échéant)

RUE ou LIEU-DIT :

N° :

Éventuellement : bâtiment escalier étage

PROPRIÉTAIRE ☒

NOM et prénoms ou Raison sociale :

(soulignez le prénom usuel)

USUFRUITIER ☐

ADRESSE (si elle est différente de celle du bien) :

(mettez une croix
dans la case appropriée)

OCCUPANT

NOM et prénoms ou Raison sociale :
(si ce n'est pas le propriétaire)

(soulignez le prénom usuel)

ou EXPLOITANT

Activité exercée :

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CHANGEMENT

DATE DE RÉALISATION DÉFINITIVE DU CHANGEMENT :

NATURE DU CHANGEMENT – un seul changement par déclaration – (mettez une croix dans la case appropriée)

A - Propriétés bâties autres que les établissements industriels

- 1 - Démolition totale
2 - Démolition partielle
3 - Addition de construction à un local existant (local agrandi ou surélevé)
4 - Changement d'affectation (en tout ou en partie)
Ex. : local commercial transformé en local d'habitation ou inversement.

Fin de la
déclaration,
signez au verso

Complétez
au verso
le cadre 3

B - Établissements industriels

- 5 - Démolition totale de l'établissement
6 - Affectation de la totalité de l'établissement à un usage autre qu'industriel
7 - Démolition totale ou partielle d'un local ou d'un bien imposable de l'établissement
8 - Construction d'un local (ou d'un bien passible de taxe foncière) dans l'établissement
9 - Addition de construction à un local existant
10 - Acquisition d'une immobilisation (local, terrain, etc.) accompagnée de son utilisation dans l'établissement
11 - Vente d'une immobilisation (local, terrain, etc.) accompagnée de la fin de son utilisation dans l'établissement
12 - Affectation à l'établissement de locaux, terrains ou biens précédemment utilisés à un usage non industriel
13 - Affectation à une activité autre qu'industrielle d'une partie de l'établissement

Fin de la
déclaration,
signez au verso

Complétez
au verso
le cadre 3

NOTA. - L'acquisition ou la vente d'un établissement industriel entier ne constitue pas un changement de consistance ; elle peut, cependant, s'accompagner d'un changement d'affectation (affectation à un usage autre qu'industriel) entraînant la nécessité, pour l'acquéreur, de rédiger une déclaration.

C - Propriétés non bâties

- 14 - Changement de nature de culture
15 - Changement de consistance (à préciser : alluvions, etc.)

Complétez
au verso
le cadre 4

3 PROPRIÉTÉS BÂTIES **3** ← Portez dans cette case le numéro figurant AU RECTO (Ex. : démolition partielle d'une maison : 2)